

Compte-rendu synthétique CT spécial Musées du 27 janvier 2016
--

Le comité technique spécial Musées s'est réuni le mercredi 27 janvier 2016 de 9h30 à 13h00, sous la présidence de **Madame Marie-Christine LABOURDETTE** et en présence des représentants de la **CFDT-Culture**, de la **CGT-Culture**, du **SNAC-FSU** et de **SUD-Culture**.

***NB :** Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal qui sera mis à disposition des membres siégeant au CT.*

Un représentant de Sud Culture Solidaires assure la fonction de Secrétaire adjoint de séance.

Ordre du jour :

1) Point relatif à la situation des personnels du SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) :

– *Projet de reprise de la mission de soutien au réseau des bibliothèques du SBADG par le SCN C2RMF (pour avis) ;*

L'administration indique qu'un arrêté a été pris le 11 janvier 2016 portant transfert d'affectation de la collection de la bibliothèque centrale des musées nationaux à la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art.

Il est précisé que seul le point relatif à la mission de soutien au réseau des bibliothèques du SBADG par le SCN du C2RMF est porté pour avis dans cette instance, étant entendu que le projet de rattachement du centre de documentation relève, lui, de la compétence du Comité technique de l'administration centrale. Le CT AC prévu initialement à la date du 29 janvier 2016 a été reporté, ce qui permet au SMF de poursuivre le travail qui a été initié.

L'administration signale que le dernier agent du SBADG non reclassé a trouvé une affectation satisfaisante à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Val-de-Seine.

Il est rappelé qu'une réunion importante a eu lieu le 18 janvier 2016 avec les professionnels du réseau des bibliothèques des musées nationaux SCN et EP sur le projet de transfert de la mission de soutien de ce réseau au SCN du C2RMF.

Cette réunion a permis de souligner les attentes et a mis en avant l'importance d'un service qui fasse le lien entre les bibliothèques.

Le fait que cette mission soit reprise par le C2RMF a été accueilli favorablement par tous les participants.

Il a été constaté qu'un temps de mise en place était nécessaire, notamment dans le pourvoi des trois postes vacants. En effet, une mission d'audit en 2015 de l'Inspection générale des patrimoines avait déjà mis en exergue qu'il était essentiel pour le C2RMF de définir les conditions de mise en œuvre de ses missions, et de se positionner de manière plus claire vis-à-vis de ses partenaires. *De facto*, des groupes de travail avaient été mis en place.

Les postes au sein du DANTI (Département des Archives des nouvelles Technologies de l'Information) feront l'objet d'une réflexion particulière pour tenir compte de l'ensemble des

compétences et missions qui ont été discutées lors de la réunion avec les professionnels des bibliothèques des musées nationaux SCN et EP.

Ainsi, lorsque l'intégration des missions et l'organisation interne du département seront définies, les fiches de postes de l'ensemble du personnel du DANTI seront actualisées.

Les organisations syndicales souhaitent exprimer l'inquiétude des agents face à ce transfert de compétences et à la charge de travail plus importante qui pourrait en découler sur le personnel concerné.

L'administration s'engage sur la tenue de réunions régulières avec l'ensemble des membres du réseau pour pouvoir améliorer le fonctionnement et répondre à toutes les questions.

Résultat du vote : Projet de reprise de la mission de soutien au réseau des bibliothèques du SBADG par le SCN C2RMF (pour avis) ;

Vote pour : 0

Vote contre : 0

Abstention : CGT-Culture (5 voix), SUD Culture Solidaires (3 voix), CFDT-Culture (1 voix), SNAC-FSU (1 voix)

– Projet de rattachement du Centre de documentation au Bureau de la diffusion numérique des collections/Sous-direction des collections/Service des musées de France/DGP (pour information).

Le centre de documentation a vocation à regrouper l'ensemble des informations relative à la vie des musées, dans tous les domaines : architecture, muséographie, collections. Il est également dépositaire du très riche fonds documentaire de l'ICOM.

Une des pistes proposées est d'intégrer le Centre de documentation au Service des musées de France et ainsi de le rattacher à l'administration centrale. Le rattachement administratif est prévu auprès du bureau de la diffusion numérique au sein de la sous-direction des collections.

Des réunions en interne ont été déjà organisées, afin de préciser l'ensemble des missions du Centre de documentation. Il semble pertinent que l'ensemble de ces missions de documentation soit réinterprétées et réactualisées. Ce travail est en cours.

Cette reconfiguration sera effectuée en lien avec les problématiques de numérisation dont s'occupe le bureau de la mission numérique. Ces réunions permettront de traiter les aspects stratégiques et d'ouvrir un dialogue avec les personnels du Centre de documentation. L'objectif de ces réunions sera également de traiter des aspects pratiques, susceptibles d'éviter des points de tensions inutiles. Un planning de réunion sera communiqué dans le courant du mois de février. À noter que l'ensemble des personnels seront reçus par l'administration.

Les organisations syndicales alertent l'administration sur l'urgence de définir des échéances en matière de changement d'affectation. Elles rappellent également le départ en retraite imminent de la responsable du Centre de documentation. Il existe également un flou concernant la signature des dossiers de demandes de congés, le personnel ignorant qui est leur référent en matière de ressources humaines.

La présidente du CT rappelle que le CT AC est l'instance compétente pour examiner une mesure

de transfert entre des services à compétence nationale et un bureau d'administration centrale. Lorsque l'avis aura été rendu, une décision d'affectation spécifique sera prise, permettant ainsi de clarifier les questions de gestion administrative individuelle.

2) Point formation continue à la DGP : bilan de l'année 2015, offre de formation 2016 (*pour information*).

L'administration rappelle qu'à la suite de la nouvelle cartographie des instances du Ministère, le CT AC est désormais amené à se prononcer sur le programme de formation des services d'administration centrale qui englobent aussi les SCN. Toutefois, la présidente du CT a accepté, à la demande des organisations syndicales, d'en faire un point d'information au CT spécial Musées.

Le budget formation, alloué par le Secrétariat Général, représente actuellement 560 000 euros. Le nombre annuel des participants aux stages en 2015 était de 3 683.

En ce qui concerne les personnels culture, 2712 agents ont participé aux formations en 2015, qu'il s'agisse des stages catalogues ou hors catalogues.

Le plan de formation 2016 de la direction générale des patrimoines s'inscrit dans le cadre pluriannuel de formation 2014-2016, fixé en partenariat avec le Secrétariat général dans le cadre du plan de formation pluriannuel ministériel.

Une des priorités interministérielles reste en 2016 la programmation de formations liées à l'accueil des publics dans les établissements patrimoniaux.

Ce plan de formation 2016 comprend 5 grandes orientations :

1) Post-recrutement

Il est à noter qu'en partenariat avec la sous-direction de l'archéologie des sessions de formation/sensibilisation destinées aux nouveaux personnels dans les SRA, voire aux personnels déjà en poste, seront organisées.

2) Acquisition des fondamentaux métiers des patrimoines

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de la loi création, patrimoine et architecture et, en conséquence, aux formations juridiques de sensibilisation à dispenser dans les différents secteurs patrimoniaux.

Des ateliers pratiques complétant les stages de base seront proposés aux personnels des musées et de l'archéologie.

3) Accompagnement aux évolutions des métiers

Une série de stages intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication est proposée.

4) Formation sécurité-sûreté et accueil des publics

Les offres de stages sécurité-sûreté déclinés par disciplines sont maintenues et celles concernant l'accueil du public seront abordées sous des angles différents.

5) Formation sur site

Les formations in situ sont réalisées essentiellement à la demande des SCN musées nationaux et des archives nationales.

Une formation régulière aux pratiques linguistiques devrait également être proposée. Toutefois, il est rappelé que ce type de formations relève du Secrétariat Général du Ministère. Une réponse précise sur ce point sera apportée ultérieurement.

Par ailleurs, à la demande du Secrétariat Général, la DFST travaille désormais sur l'outil Formation. Jusqu'à l'année dernière, les personnels s'inscrivaient aux formations par l'intermédiaire de fiches papiers, et un collaborateur entrait ces fiches dans une base. Toute demande de formation catalogue ou hors catalogue doit désormais être effectuée sur Formation. Cet outil est avantageux, car il permet de conserver une trace et d'effectuer un suivi des demandes de formation.

3) Point emplois dans les musées (suite du CT spécial Musées du 3 décembre 2015) (*pour information*).

L'administration indique que le tableau actuel prend en compte les demandes des organisations syndicales émises lors du dernier CT spécial Musées. D'une part, le C2RMF a été intégré dans le tableau et d'autre part, des données en équivalent temps plein et en pourcentage ont été produites concernant la répartition des agents par filière, par établissement et par année.

Cette analyse plus fine présente la répartition par filière, sur la base des filières suivantes : filière administrative, filière technique et surveillance, filière scientifique, et contractuels.

La période 2012-2015 est marquée par une grande stabilité de la structure d'emploi répartie par filière :

- la filière administrative reste au niveau de 8 % ;
- la filière technique et surveillance passe de 76 à 75 % (toutefois, en valeur absolue, le nombre d'agents de cette filière a augmenté, passant de 1 538 ETP en 2012 à 1 609 en 2015) ;
- la filière scientifique reste au niveau de 12 % ;
- les contractuels représentent 6 %.

Ces éléments recouvrent des évolutions différentes selon les établissements.

L'administration précise qu'à ce stade, l'équivalent des vacances consommées en 2015, converties en ETPT, n'a pas été intégré aux tableaux. Par ailleurs, l'administration précise aussi qu'il serait possible de répartir les contractuels dans chaque filière.

La présidente du CT, l'ordre du jour étant épuisé, clôt la séance.